





Prêt à taux zéro sans sûretés personnelles ni réelles

De 1 K€ à 80 K€ De 1 à 7 ans

Toute personne physique,

dans le cadre d'une création, d'un développement ou reprise d'entreprise

Le PH Création-Reprise permet au porteur de projet accompagné par un opérateur d'accompagnement, dans le cadre de son projet de création, développement ou reprise d'entreprise, d'obtenir un financement de ses besoins professionnels



BÉNÉFICIAIRES

Personnes physiques créant, développant ou reprenant une entreprise répondant aux critères suivants :

- Porteur de projets bénéficiant d'un PH de son opérateur d'accompagnement
- Tout actionnaire de l'entreprise (et non uniquement le représentant légal)
- Porteur de projet résident fiscal de France
- Porteur de projet non inscrit au fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers
- Tout type d'entreprise (sociétés de capitaux mais également microentreprise et EI) – exclusion des associations
- Entreprise n'exerçant pas dans les secteurs de l'exportation, la pêche et aquaculture, la production primaire de produits agricoles, la transformation et la commercialisation de produits agricoles ou dans une activité liée à l'utilisation de produits nationaux par préférence aux produits importés
- Entreprise ne faisant pas ou n'étant pas susceptible d'être l'objet d'une procédure collective d'insolvabilité

€

COÛTS

Prêt à taux zéro

MODALITÉS

et 18 mois

En 2024:

création.

reprise.

Aucune sureté réelle ni personnelle

Montant entre 1 000 € et 80 000 €

Assurance décès et PTIA obligatoire

d'Etat relevant du règlement de minimis

opérateur d'accompagnement.

Distribution par les opérateurs d'accompagnement

Prêt entre 1 et 7 ans avec un différé d'amortissement entre 0

En cofinancement avec un ou des prêts d'honneur d'un

50% du montant du prêt d'honneur accordé par

l'opérateur d'accompagnement pour les projets de

100% du montant du prêt d'honneur accordé par

l'opérateur d'accompagnement pour les projets de

Le porteur de projet doit être en mesure de recevoir une aide

- Pas de frais de dossier
- Assurance décès et PTIA



QUE FINANCE CE PRÊT ?

Les besoins pour l'activité professionnelle du porteur de projet dans le cadre de sa création ou reprise d'entreprise



ATOUTS DU PRODUIT

- Prêt à taux zéro
- Prêt sans garantie sur les actifs de l'entreprise ou de son dirigeant
- Durée flexible avec un différé d'amortissement entre 0 et 18 mois



OFFRE COMPLÉMENTAIRE

Intervention en garantie de Bpifrance possible sur les prêts d'honneur des opérateurs d'accompagnement, selon les règles et taux en vigueur



OUI CONTACTER ?

 Le PH Création-Reprise est accordé en cofinancement avec un prêt d'honneur d'un opérateur d'accompagnement et de financement des créateurs et repreneurs d'entreprises : rendez-vous sur bpifrancecreation.fr pour trouver l'opérateur proche de chez vous.

RENDEZ-VOUS SUR BPIFRANCE-CREATION.FR